

## **FVH**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €

Siège social : 2, rue de la Claire – 69009 Lyon

908 367 378 RCS Lyon

(ci-après, la « **Société** »)

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT DU 18 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 18 janvier,  
A 10 heures,

La soussignée, agissant en qualité de Gérant de la Société (ci-après, le « **Gérant** »),

En vertu des pouvoirs conférés par la réglementation et les statuts, a décidé ce jour des décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

##### *Changement de siège social de la Société*

Le Gérant décide, dans le cadre de la réorganisation du Groupe Aurys, de changer le siège social de la Société et de le transférer au 3, rue de la Claire, 69009 Lyon.

#### **DEUXIEME DECISION**

##### *Modification des statuts de la Société*

En conséquence du transfert du siège social décidé au titre de la Première décision, le Gérant décide de remplacer intégralement l'article 4 des statuts par le nouvel article suivant :

« *Le siège social est fixé au :*

*3, rue de la Claire, 69009 Lyon*

*Il peut être transféré en tout autre endroit sur le territoire français par décision du ou des gérants, sous réserve de la ratification de cette décision par les associés dans les conditions prévues à l'article L. 223-29 du code de commerce.*

*La gérance peut créer des succursales partout où elle le juge utile. »*

Cette modification sera soumise pour ratification aux associés.

### TROISIEME DECISION

#### *Pouvoirs pour formalités*

Le Gérant confère tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation, au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et au cabinet d'avocats Aurelius Légal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, d'enregistrement, et autres qu'il conviendra de réaliser pour les besoins des présentes.

\* \* \*

\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant.

---

Le Gérant

M. Frédéric VELOZZO

